

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 14 septembre 2021, à 19 h 30, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents :
Monsieur Richard Laberge
Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Dominic Garceau
Madame Carole Cardinal
Madame Mélanie Lefort
Monsieur Jean-Denis Barbeau

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Linda Espera, directrice – greffe, affaires juridiques et contractuelles, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 35.

Adoptée

2021-09-153 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2021-09-154 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021 et en donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2021.

Adoptée

Mot de la mairesse

Bonsoir à vous tous et toutes !

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

Nous avons deux invités spéciaux ce soir.

D'abord, **madame Monique Legault** qui a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés. Cette haute distinction a pour but de souligner l'implication remarquable de certains citoyens « par leur engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire, qui a débuté ou qui s'est poursuivi au-delà de l'âge de 64 ans, a contribué au mieux-être de leur milieu. »

- Étant donné le contexte de la pandémie, le Cabinet du lieutenant-gouverneur du Québec lui a demandé de prendre une photo et elle souhaitait en prendre avec les représentants de la municipalité.
- C'est Geneviève Tardif, notre Directrice des Loisirs, sport et vie communautaire, qui a envoyé la candidature de madame Legault.
- Photo... (avant, maintenant)

Je vais prendre quelques minutes pour vous décrire sommairement l'implication de madame Legault dans notre municipalité, elle qui s'est illustrée comme bénévole dévouée auprès de plusieurs causes, et en particulier dans notre municipalité.

Politique familiale et des aînés

Madame Legault s'est engagée dans le processus de politique familiale. Elle a tout d'abord débuté son implication dans ce programme au niveau provincial lorsque le programme a été élaboré avant d'être lancé dans les municipalités. Par la suite, elle a participé au comité politique familiale et des aînés de la Municipalité de Sainte-Martine.

Comité saines habitudes de vie

Pour madame Legault, il est très important d'opter pour de saines habitudes de vie. Elle a donc fait partie de ce comité pendant plusieurs années et elle y est toujours présente. Madame Legault s'implique tant au niveau de ses idées lors de réunions que sur le terrain lorsqu'on doit aussi faire des consultations publiques ou des actions dans la communauté.

Société du patrimoine

Madame Legault est aussi membre de la Société du patrimoine depuis plusieurs années. Selon elle, il est important d'aller trouver les informations du passé afin de ne pas les perdre.

Autres implications

Elle a aussi été impliquée dans plusieurs organisations comme le **Centre d'action bénévole de Châteauguay**, l'**ancien comité des nouveaux arrivants**, la **Fabrique**, le **comité mieux vieillir**, le **Cercle des fermières** et **plusieurs autres projets!**

Lorsque madame Tardif l'a interviewée pour peaufiner le formulaire de candidature, madame Legault lui a dit qu'elle a eu la chance de rencontrer des gens qui lui ont permis de **toujours aller de l'avant et de persévérer** dans ses implications. **Le travail d'équipe**, selon elle, est la clé du succès. En plus d'être une icône de bénévolat, elle est très inspirante par son implication qui a toujours **perduré dans le temps**.

Alors, au nom de tout le conseil municipal et les citoyens, je vous remercie et vous félicite pour votre prix honorifique.

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

Notre 2^e invité spécial est...

Retraite de Michel Lazure

Monsieur Michel Lazure a pris sa retraite comme pompier au sein de la brigade de Sainte-Martine le 1^{er} septembre dernier, après **26 ans** de service. Monsieur Lazure a commencé sa carrière à Sainte-Martine le 6 septembre 1995. Il s'est toujours acquitté de ses tâches avec professionnalisme et dévouement. Il était d'ailleurs toujours souriant.

Qui de mieux que son Directeur pour nous parler de lui et honorer son travail. Je laisserai donc la parole à monsieur Sylvain Dubuc.

Nous ne pouvons que le remercier pour son grand dévouement et son implication et lui souhaiter une bonne retraite bien méritée.

Jardins fleuris

Encore cette année a eu lieu le concours Jardins fleuris et encore cette année, le jury a été ébloui par le talent de nos citoyens. Il me fait plaisir de féliciter les gagnants, soit :

Pour le volet résidentiel :

1er prix 200 \$ - Rhonda Madsen – 140, rang Touchette

2e prix 150 \$ - Guylaine Daoust – 90, chemin de la Rivière-des-Fèves Nord

3e prix 100 \$ - Pascale Tremblay – 119, rue Logan

Pour le volet commercial

1er prix 200 \$ - Pascale Poissant – 349, rue St-Joseph

Une nouveauté cette année, un prix surprise remis à des non-participants.

75 \$ - Jocelyne Proulx – 1452, route St-Jean-Baptiste Ouest

75 \$ - Louise Cécylre – 19, rue des Chênes

Prix du public 100 \$ - Guylaine Daoust – 90, chemin de la Rivière-des-Fèves Nord
Aussi : Trois prix de participation de 75 \$ seront remis au hasard parmi les autres participants.

*Ces prix sont remis sous forme de certificats cadeaux dans des commerces de Sainte-Martine.

Sacré-Pain

Voici des nouvelles du projet de notre boulangerie Sacré Pain de se relocaliser dans ses nouveaux locaux :

- À la séance du mois d'août, un avis de motion a été présenté et le premier projet du règlement numéro 2021-400 a été adopté afin de permettre l'usage « boulangerie » dans la nouvelle zone;
- Un avis public de consultation a été émis et aucun commentaire n'a été reçu;
- Ce soir nous adopterons le second projet de modification au règlement de zonage et par la suite un autre avis public sera déposé afin de permettre aux personnes habiles à voter de demander la tenue d'un registre;
- Si tout va bien, nous adopterons le règlement à la séance du 5 octobre 2021.

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

Retour sur la Fête des Moissons

Plus de 1 500 personnes ont visité notre site au courant de la journée. Plusieurs activités étaient offertes à différentes heures pour rejoindre différents publics à des moments différents.

Mère nature était vraiment de notre côté en nous offrant une superbe température.

La journée a débuté avec la course des couleurs qui a attiré plus de 180 personnes.

Tout au long de la journée, nous avons eu droit à une mini ferme, une exposition de tracteurs, un spectacle pour enfants et même à des danses en ligne et un bingo. Sans oublier des activités culturelles intéressantes et la présence d'Éducazoo.

Notre Service de sécurité incendie a su aussi animer cette belle journée; il a fait preuve de belles initiatives pour attirer petits et grands. Un grand merci à toute l'équipe!

Près de 700 personnes qui ont assisté au spectacle de Meghan Oak, au magnifique feu d'artifice et au spectacle de l'époustouflante Brigitte Boisjoli.

Je tiens à remercier de tout cœur notre équipe d'employés pour cette belle réalisation. Il va sans dire que je ne peux oublier nos nombreux bénévoles qui, par leur dévouement et leur implication, ont aussi permis ce grand succès.

Inaugurations

Lors de cette journée, nous avons inauguré notre nouveau parc, nommé en l'honneur d'un ancien maire, M. Léo Myre qui a été un fervent défenseur de notre patrimoine et de notre histoire.

Le dévoilement de l'œuvre « Bijou monumental » créée par une artiste locale, madame Louise Page n'a pas non plus passé inaperçu. Louise Page a réalisé cette œuvre à partir d'objets de métal remis par les citoyens afin de nous rappeler la vocation agricole de Sainte-Martine.

2021-09-155 : Motion de félicitations à madame Monique Legault, récipiendaire de la Médaille d'argent du lieutenant-gouverneur pour les aînés

Attendu que la Médaille du lieutenant-gouverneur a pour objet de reconnaître l'engagement bénévole, la détermination et le dépassement de soi de Québécoises et de Québécois qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

Attendu que madame Monique Legault a reçu la Médaille d'argent du lieutenant-gouverneur pour les aînés cette année;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine adresse une motion de félicitations à madame Monique Legault, récipiendaire de la Médaille d'argent du lieutenant-gouverneur pour les aînés.

Adoptée

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

2021-09-156 : Motion de remerciements – Départ à la retraite de M. Michel Lazure

Attendu que M. Michel Lazure occupe le poste de pompier à la Municipalité depuis le 6 septembre 1995;

Attendu que M. Lazure a signifié son intention de prendre sa retraite en date du 1^{er} septembre 2021;

Attendu que M. Lazure s'est toujours acquitté de ses tâches avec professionnalisme et dévouement;

Attendu que le conseil tient à remercier M. Lazure pour son apport à la Municipalité de Sainte-Martine;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil remercie M. Michel Lazure pour son grand dévouement et son professionnalisme et lui souhaite ses meilleurs vœux pour sa retraite.

Adoptée

Période de questions

Un citoyen pose une question sur l'installation des dos d'âne permanents et temporaires.

Monsieur Réналd D'Aoust : Démission des pompiers.

Monsieur Raymond Touchette : Utilisation d'abrasifs dans les rues, l'environnement et la sécurité.

Mot de la mairesse (suite et fin)

La prochaine assemblée publique est le 5 octobre.

Particularité de la pandémie, la campagne électorale durera 5 semaines au lieu de 4.

La période de mise en candidature débute le 17 septembre et se termine le 1^{er} octobre. Ce qui veut dire que le 1^{er} octobre, s'il n'y a qu'un seul candidat ou candidate à un siège, il sera élu par acclamation.

Tout cela pour vous dire qu'il est possible techniquement que cela soit ma dernière assemblée publique en tant que mairesse.

Je veux donc **prendre le temps** de vous remercier de votre confiance, chers citoyens et citoyennes.

Vos bons mots me touchent. C'était vraiment une belle aventure ! Exigeante, certes, mais oh combien enrichissante! Merci de tout cœur!

Merci également à chacun d'entre vous collègues du conseil municipal, à vous mes têtes fortes comme j'ai toujours aimé vous appelés. Nous avons eu une belle

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

chimie de groupe qui nous a permis de débattre dans un climat sain. C'était agréable. Merci de votre confiance aussi.

Bon succès à ceux qui désirent continuer le travail! Bonne retraite aux autres!

Merci également et plus particulièrement encore à l'équipe administrative qui tient le phare et réalise les projets dessinés par le politique... Énormément de travail accompli par vous à travers toutes ces années.

Et on a fini cela avec un contexte de pandémie mondiale, rien de moins, histoire d'ajouter quelques défis ! Bravo pour votre persévérance.

Le résultat de votre travail sera toujours que les citoyens vivent un bel environnement de vie, sécuritaire et stimulant... dont ils sont fiers. Chapeau !

Merci beaucoup. Un nouveau cycle commencera bientôt.

La vie continue, toujours

2021-09-157 : Résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence entre la Municipalité de Sainte-Martine et la Municipalité de Sainte-Clotilde

Attendu les obligations de la Municipalité en matière de sécurité eu égard à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) et au schéma de couverture de risques;

Attendu qu'advenant un incendie, le service incendie de la Municipalité doit intervenir rapidement pour protéger l'intégrité des personnes physiques et limiter les dommages aux biens en cas d'incendie;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine et la Municipalité de Sainte-Clotilde désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine autorise la conclusion de l'entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence entre la Municipalité de Sainte-Martine et la Municipalité de Sainte-Clotilde;

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine autorise la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

2021-09-158 : Résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence entre la Municipalité de Sainte-Martine et la Municipalité de Saint-Chrysostome

Attendu les obligations de la Municipalité en matière de sécurité eu égard à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) et au schéma de couverture de risques;

Attendu qu'advenant un incendie, le service incendie de la Municipalité doit intervenir rapidement pour protéger l'intégrité des personnes physiques et limiter les dommages aux biens en cas d'incendie;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine et la Municipalité de Saint-Chrysostome désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine autorise la conclusion de l'entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence entre la Municipalité de Sainte-Martine et la Municipalité de Saint-Chrysostome;

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine autorise la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée

2021-09-159 : Résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence entre la Municipalité de Sainte-Martine et la Ville de Mercier

Attendu les obligations de la Municipalité en matière de sécurité eu égard à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) et au schéma de couverture de risques;

Attendu qu'advenant un incendie, le service incendie de la Municipalité doit intervenir rapidement pour protéger l'intégrité des personnes physiques et limiter les dommages aux biens en cas d'incendie;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine et la Ville de Mercier désirent se prévaloir des prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine autorise la conclusion de l'entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence entre la Municipalité de Sainte-Martine et la Ville de Mercier;

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine autorise la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée

2021-09-160 : Résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence entre la Municipalité de Sainte-Martine et la Ville de Châteauguay

Attendu les obligations de la Municipalité en matière de sécurité eu égard à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) et au schéma de couverture de risques;

Attendu qu'advenant un incendie, le service incendie de la Municipalité doit intervenir rapidement pour protéger l'intégrité des personnes physiques et limiter les dommages aux biens en cas d'incendie;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine et la Ville de Châteauguay désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine autorise la conclusion de l'entente intermunicipale établissant un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence entre la Municipalité de Sainte-Martine et la Ville de Châteauguay;

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine autorise la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée

2021-09-161 : Élections générales du 7 novembre 2021 - Rémunération du personnel électoral

Attendu que, selon l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseil municipal peut établir le tarif ou la rémunération auquel à droit tout membre du personnel électoral;

Attendu la proposition de statuer sur le tarif de rémunération du personnel électoral présenté à l'annexe « 1 »;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

D'établir le tarif de rémunération du personnel électoral comme décrit à l'Annexe « 1 ».

D'imputer cette dépense au poste budgétaire « 02-140-01-141 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-09-162 : Adoption du Règlement numéro 2021-401 modifiant le Règlement numéro 2017-303 Politique de gestion contractuelle

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine doit adopter des mesures d'achat québécois pour tout achat comportant une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public afin de se conformer aux dispositions de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, sanctionnée le 25 mars 2021 (Projet de loi 67) (LQ 2021, c. 7);

Attendu que ces mesures resteront en vigueur jusqu'au 25 juin 2024;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2021-401 modifiant le Règlement numéro 2017-303 Politique de gestion contractuelle.

Adoptée

2021-09-163 : Adoption du Règlement numéro 2021-402 décrétant un emprunt et une dépense de 1 219 000 \$ pour la mise aux normes des postes de pompage

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine souhaite procéder à la mise aux normes de ses postes de pompage;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer la dépense occasionnée par ces travaux;

Attendu que la Municipalité présentera une demande de contribution financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2019-2023);

Attendu que ce programme sert à la réalisation de projets concernant les infrastructures municipales en eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures;

Attendu que la Municipalité s'engage à utiliser toute contribution obtenue dans le cadre de ce programme pour financer cette dépense;

Attendu que l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donnés et déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2021;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2021-402 décrétant un emprunt et une dépense de 1 219 000 \$ pour la mise aux normes des postes de pompage.

Adoptée

2021-09-164 : Adoption du Règlement numéro 2021-403 décrétant un emprunt et une dépense de 394 000 \$ pour la réfection d'une conduite d'eau sur la rue Saint-Jean-Baptiste

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine souhaite réfectionner une conduite d'eau située sur la rue Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Logan et les limites de la municipalité;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer la dépense occasionnée par ces travaux;

Attendu que la Municipalité présentera une demande de contribution financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2019-2023);

Attendu que ce programme sert à la réalisation de projets concernant les infrastructures municipales en eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures;

Attendu que la Municipalité s'engage à utiliser toute contribution obtenue dans le cadre de ce programme pour financer cette dépense;

Attendu que l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donnés et déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2021;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2021-403 décrétant un emprunt et une dépense de 394 000 \$ pour la réfection d'une conduite d'eau sur la rue Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée

2021-09-165 : Adoption du Règlement numéro 2021-404 décrétant un emprunt et une dépense de 1 281 000 \$ pour la réfection de la rue Sainte-Marie

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine souhaite procéder à la réfection de la rue Sainte-Marie;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer la dépense occasionnée par ces travaux;

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

Attendu que la Municipalité présentera une demande de contribution financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2019-2023);

Attendu que ce programme sert à la réalisation de projets concernant les infrastructures municipales en eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures;

Attendu que la Municipalité s'engage à utiliser toute contribution obtenue dans le cadre de ce programme pour financer cette dépense;

Attendu que l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donnés et déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2021;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2021-404 décrétant un emprunt et une dépense de 1 281 000 \$ pour la réfection de la rue Sainte-Marie.

Adoptée

2020-09-166: Adoption du second projet de Règlement numéro 2021-400 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages dans les zones Mxt-2 et Mxt-9

Attendu que, lors de la séance ordinaire du 10 août 2021, un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement numéro 2021-400 a été adopté;

Attendu qu'une demande de modification au Règlement de zonage a été déposée par monsieur Hughes Laplante afin de permettre l'ouverture d'un commerce de pratique de golf intérieur;

Attendu que la boulangerie Le Sacré Pain doit relocaliser son commerce et que la Municipalité souhaite faciliter cette relocalisation;

Attendu que les modifications proposées sont conformes aux objectifs et critères du Plan d'urbanisme;

Attendu que le projet comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Attendu que, conformément au premier alinéa de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil municipal de la Municipalité adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite portant sur les objets du règlement et les conséquences de son adoption a eu lieu conformément aux mesures applicables en raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit présentement;

Attendu que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire;

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le second projet de Règlement numéro 2021-400 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages dans les zones Mxt-2 et Mxt-9.

Adoptée

2021-09-167 : Demande 2021-014 - Dérogation mineure – Transformation d'un garage détaché en résidence unifamiliale - 325, Rang Touchette

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Louis-André Paquette;

Attendu que la demande vise à autoriser un projet de transformation d'un garage détaché en résidence unifamiliale;

Attendu que la demande vise à permettre une marge avant de 5,49 m et une largeur de bâtiment de 6,3 m alors que le Règlement de zonage numéro 2019-342, à la grille des usages et normes de la zone A-1, prescrit une marge avant minimale de 15 m et une largeur minimale de bâtiment de 8 m;

Attendu que la demande vise aussi à permettre une façade principale sur un mur latéral alors que l'article 5.1 du Règlement de zonage numéro 2019-342 prévoit que « tout usage principal doit avoir sa façade principale sur une rue publique »;

Attendu le caractère mineur de la demande;

Attendu que l'application du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu que la demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et transmis au conseil ses recommandations;

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande.

Aucune intervention du public.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à la majorité des membres présents

D'accorder la dérogation demandée.

Adoptée

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

2021-09-168 : Mouvements de personnel – Service de sécurité incendie

Attendu que les employés portant les numéros E14 et E15 ne se sont pas présentés au travail depuis leur embauche;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de congédier ces deux pompiers;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les employés portant les numéros E14 et E15 soient congédiés au Service de sécurité incendie, et ce, effectif immédiatement.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – Août 2021

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du *Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois d'août 2021, soit une somme de **415 437,88 \$** pour les déboursés et une somme de **134 832,91 \$** pour les salaires, pour un montant total de **520 270,79 \$**.

Dépôt du Registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil – Années 2019 et 2020

Conformément aux articles 6 et 46 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la secrétaire-trésorière dépose un extrait du registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil pour les années 2019 et 2020.

La minute des conseillers

Madame Mélanie Lefort salue les trois membres du conseil qui ne se représentent pas et adresse des remerciements spéciaux à Mme Maude Laberge, la première mairesse de la Municipalité de Sainte-Martine.

Monsieur Normand Sauvé remercie madame Geneviève Tardif, directrice des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, et madame Éveline Boulanger, coordonnatrice bibliothèque, culture et patrimoine, pour l'organisation de la dernière édition de la Fête des moissons.

Monsieur Dominic Garceau remercie madame Geneviève Tardif, directrice des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, son équipe, la Maison des jeunes ainsi que les citoyens qui ont participé en grand nombre.

Madame Carole Cardinal souligne le travail de l'administration municipale et des bénévoles lors de la dernière édition de la Fête des Moissons.

Monsieur Jean-Denis Barbeau remercie madame Maude Laberge, mairesse, les autres conseillers, madame Hélène Hamelin, directrice générale, les cols blancs, les cols bleus et les pompiers pour 8 années au sein du conseil municipal.

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

Monsieur Richard Laberge remercie les membres du conseil et l'administration municipale de l'excellente occasion d'apprentissage fournie ces 7 dernières années.

Madame Maude Laberge remercie les conseillers pour des débats dans un climat de respect. Elle remercie également les citoyens pour les petits gestes à son égard ces derniers jours.

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 39.

Adoptée

Mélanie Lefort
Mairesse

Linda Espera
Secrétaire-trésorière adjointe

Sainte-Martine, le 14 septembre 2021

ANNEXE 1 – TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Président d'élection

Confection et révision de la liste électorale	1 573,75 \$
Vote par anticipation	400 \$/jour
Jour du scrutin	578 \$
Total	2 551,75 \$

Secrétaire d'élection

Le $\frac{3}{4}$ de la rémunération du président d'élection, soit 1 913.81 \$.

Trésorier

	\$/candidat
Rapport de dépenses électorales	95,00 \$
Rapport financier	50,00 \$
Autres fonctions	30,00 \$
Total par candidat	175,00 \$

Pour un maximum de 10 783 \$.

Personnel de la commission de révision

	Nombre d'employés	Taux horaire
Réviseur de la liste électorale	3	18,90 \$
Agent réviseur	1	16,20 \$

Personnel du jour de vote par anticipation

	Taux horaire
Scrutateur	16,88 \$
Secrétaire bureau vote	16,20 \$
PRIMO	16,88 \$
Table vérification	13,50 \$
Préposé à l'accueil	13,50 \$
Substituts	50,00 \$

Personnel du scrutin

	Taux horaire
Scrutateur	16,88 \$
Secrétaire bureau vote	16,20 \$
PRIMO	16,88 \$
Table de vérification	13,50 \$
Préposé à l'accueil	11,25 \$
Substituts	50,00 \$

Cotisations de l'employeur (contributions sociales : à ajouter)

	Taux yeur
RRQ	0.057
FSS	4.26 %
RQAP	0.69 %
A.E.	1.74 %